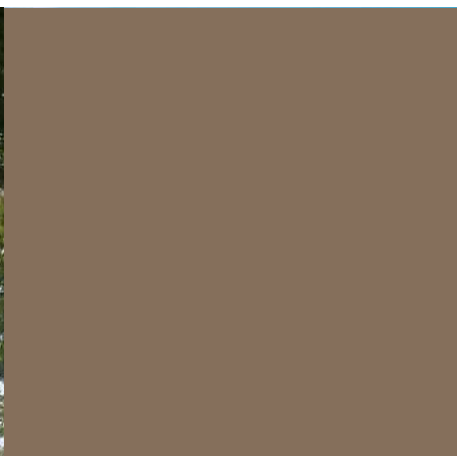




Commission régionale de la forêt et du bois



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Centre – Val de Loire

06 octobre 2017

ORDRE DU JOUR

- I. Diagnostic du PRFB Centre - Val de Loire
- II. Etude INSEE : l'emploi dans la filière bois
- III. Révision de l'arrêté relatif aux matériels forestiers de reproduction
- IV. Présentation du comité paritaire forestiers-chasseurs
- V. Point divers :
 - *Plateforme La forêt bouge*
 - *Duramen*

I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

- La forêt en région Centre-Val de Loire est une forêt en progression, tant en surface qu'en volume, du fait de la déprise agricole et d'un déficit de gestion.
- **Ressource forestière importante :**

160 000 000 mètres cube sur pied

80 % feuillus

55 % chêne (sessile et pédonculé)

20 % résineux : 90 % composé des trois pins

I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

Le travail d'élaboration du PRFB s'effectue en deux phases :

Une première phase de consultation large des acteurs, afin que chacun puisse apporter sa contribution et sa vision. A la fin de cette phase une priorisation des enjeux doit être établie.

Une seconde phase de définition d'objectifs et d'actions associées, pendant laquelle les enjeux sont associés à des objectifs chiffrés. Les acteurs réfléchiront ensuite comment, collectivement, atteindre ces objectifs. Les conclusions de chacune des deux phases seront présentées et validées en commission régionale de la forêt et du bois.

2 réunions par groupe de travail

1 réunion en comité restreint sur le sujet de la contractualisation

Une moyenne de 20 participants par groupe

Un total de 50 acteurs distincts,

dont 72 % représentent un membre de la CRFB (83%, 54% et 27%)

75 participants par vague d'ateliers

I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

Les réflexions des groupes de travail ont permis :

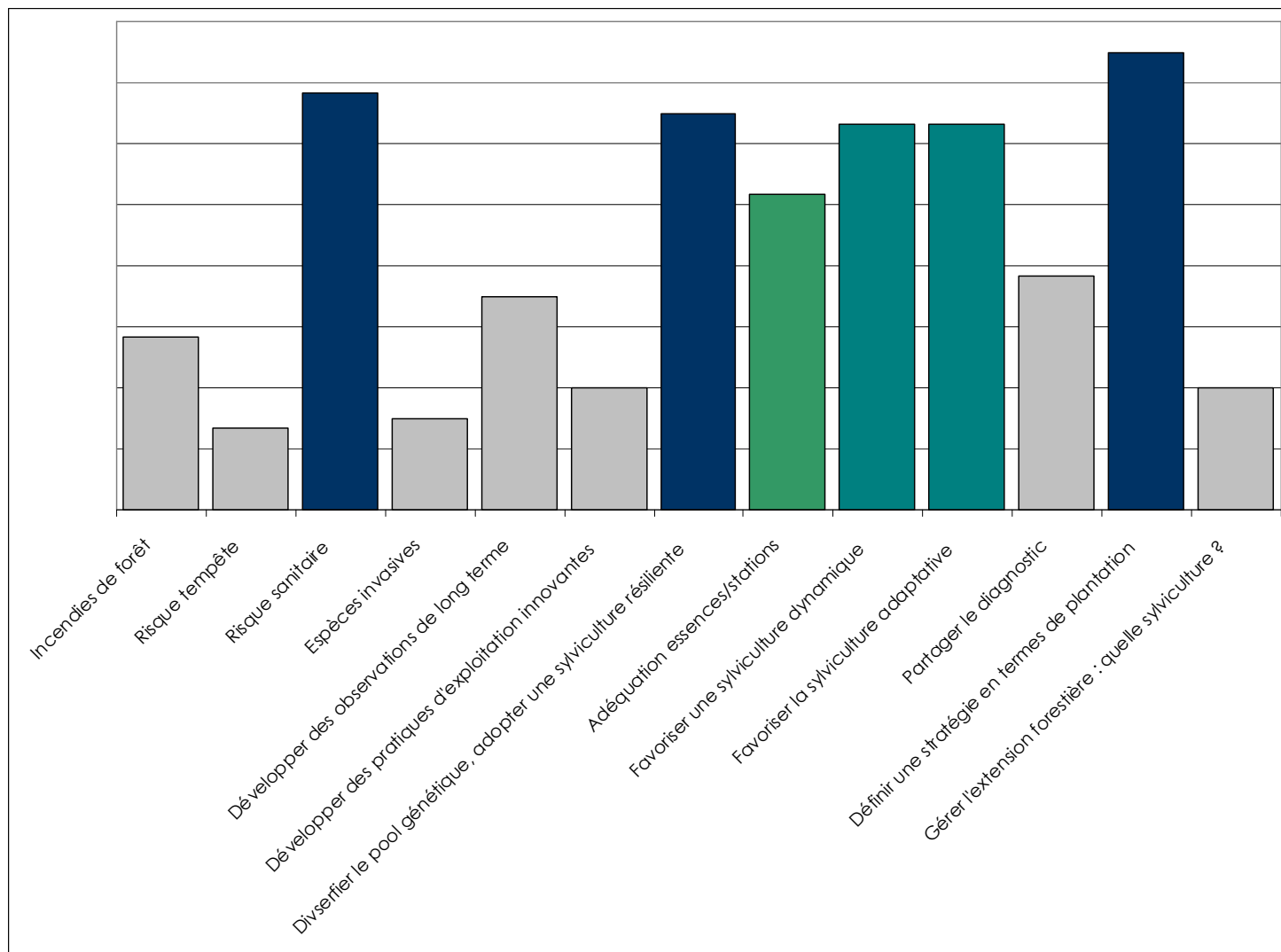
- de mettre à jour le diagnostic FFOM de la filière bois régionale,
- de définir des enjeux prioritaires dans la région Centre-Val de Loire.

Chaque groupe de travail **a ainsi défini 6 axes prioritaires.**



I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

Groupe de travail n° 1 – Sylviculture de demain



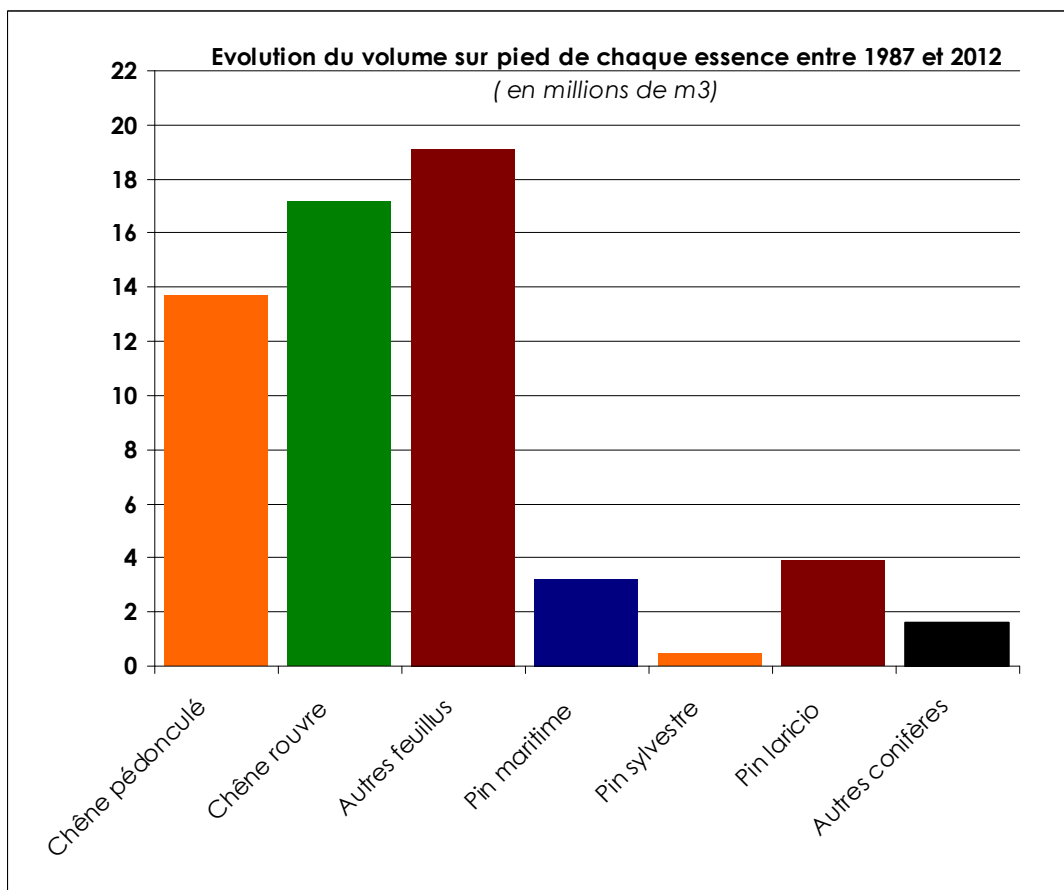
I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

Groupe de travail n° 1 – Sylviculture de demain

- 1) Définir une stratégie en termes de plantation
- 2) Avoir une stratégie pour lutter contre les risques sanitaires
- 3) Opter pour des systèmes sylvicoles résilients et diversifiés (pool génétique)
- 4) Favoriser une sylviculture dynamique et adaptative
- 5) Veiller à l'adéquation essences-station
- 6) Partager le diagnostic sur les massifs prioritaires et développer des observations de long-terme

I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

Groupe de travail n° 1 – Sylviculture de demain



$\frac{3}{4}$ du volume de pin sylvestre se situent dans la SER Sologne-Orléanais (10,3 sur 13.5 millions de m3)

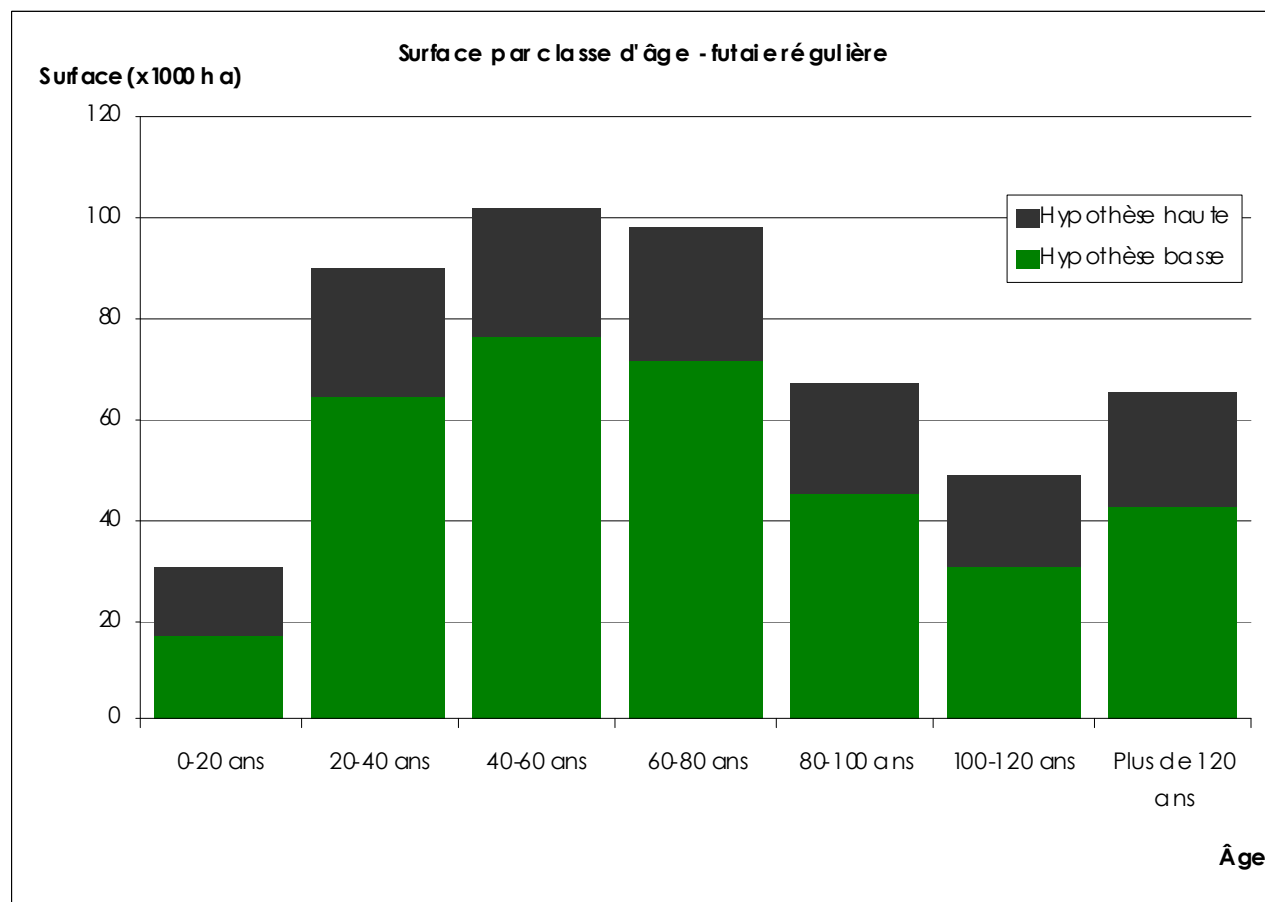
Ressource en pin sylvestre est une ressource présente majoritairement en forêt privée dotée de PSG.

60 % de la ressource régionale en pin maritime dans le 37

80 % de la ressource régionale en pin laricio dans les 37, 41 et 45.

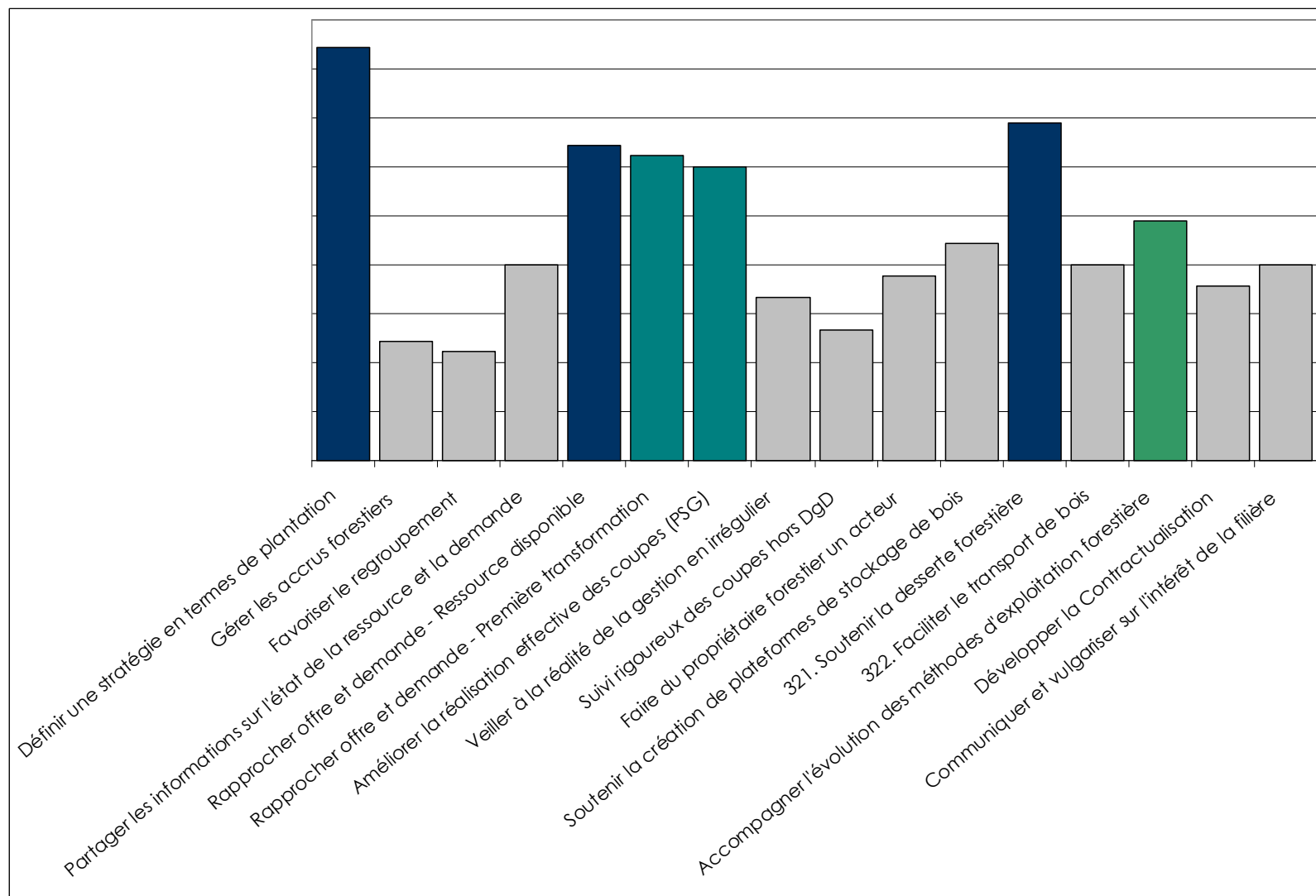
I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

Groupe de travail n° 1 – Sylviculture de demain



I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

Groupe de travail n° 2 – Approvisionnement durable



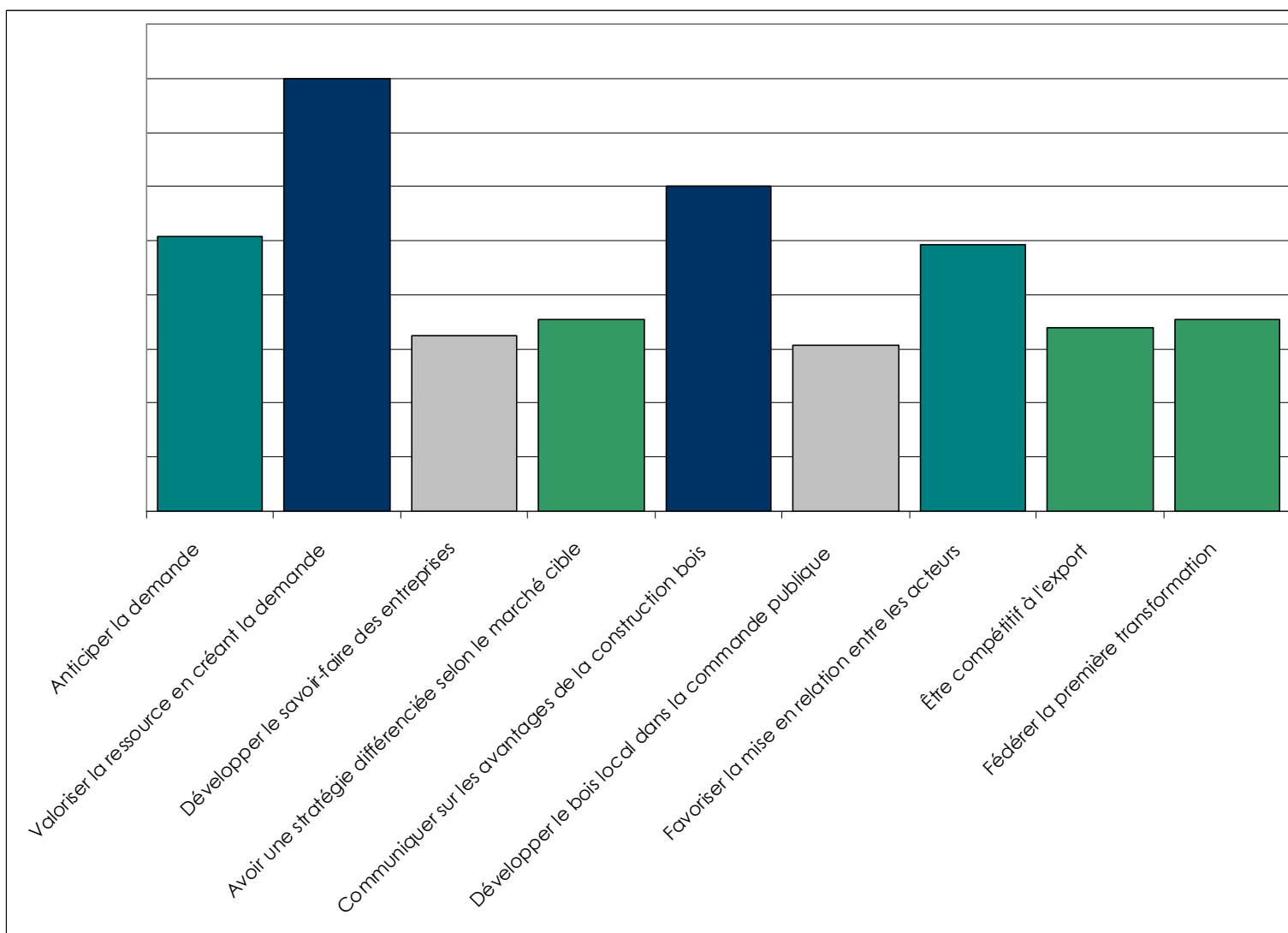
I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

Groupe de travail n° 2 – Approvisionnement durable

- 1) Définir une stratégie en termes de plantation
- 2) Soutenir la desserte forestière
- 3) Rapprocher offre et demande : ressource disponible
- 4) Rapprocher offre et demande : première transformation
- 5) Améliorer la réalisation effective des coupes (PSG)
- 6) Accompagner l'évolution des méthodes d'exploitation forestière

I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

Groupe de travail n° 3 – Innovation et utilisation de bois locaux



I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

Groupe de travail n° 3 – Innovation et utilisation de bois locaux

- 1) Valoriser la ressource en créant la demande
- 2) Communiquer sur les avantages de la construction bois
- 3) Anticiper la demande
- 4) Favoriser la mise en relation entre acteurs de la filière
- 5) Avoir une stratégie différenciée selon le marché cible
- 6) Fédérer la première transformation

I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

Suites à donner : *pour chaque groupe :*

- Travailler sur **la fixation d'objectifs chiffrés** à partir de ces priorités. *Quel objectif peut-on se fixer à 10 ans pour y répondre ?*
- Les six enjeux prioritaires retenus seront ceux qui devront faire l'objet d'actions à court-terme.
- Le but est d'avoir un nombre restreint mais mesurable d'objectifs, pour ensuite y associer des actions.

NB : Les autres enjeux du PRFB ne doivent pas pour autant être occultés. Ils figureront dans la partie diagnostic, et pourront alors faire l'objet d'actions à mi-parcours.

I. Diagnostic du PRFB Centre-Val de Loire

Des enjeux prioritaires mais développés spécifiquement :

- Quel impact environnemental du PRFB ? Quelle contribution à la préservation de l'environnement ?
- Quels enjeux en termes d'emploi et de formation ?
- Quel équilibre entre activités cynégétiques et forestières ?



II. Etude INSEE sur l'emploi dans la filière bois



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

III. Révision de l'arrêté relatif aux matériels forestiers de reproduction

Contexte et champ d'application

Actualisation de l'arrêté du 30 juin 2016 avec:

- l'instruction technique ministérielle 2016-851 du 02 novembre 2016
- une demande forte de la filière régionale (élaboration du PRFB)

Il fixe les essences éligibles :

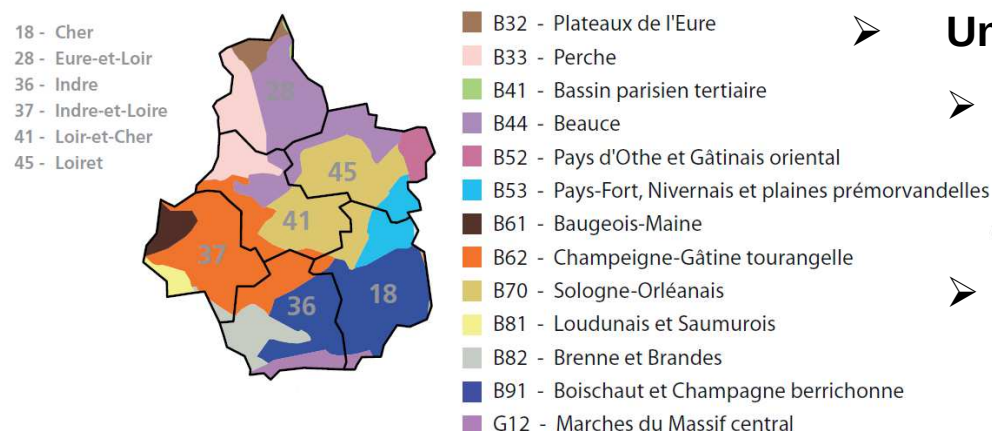
- aux aides de l'Etat (subventions ou aides fiscales) pour le boisement / reboisement
- aux boisement compensateurs après défrichement
- aux Directives Régionales d'Aménagement des forêts domaniales

L'arrêté ne réglemente ni l'agroforesterie ni les plantations de haies / bocage.

Méthode d'élaboration

- Une révision basée sur les fiches conseils d'utilisation élaborées par IRSTEA et déclinées par sylvoécorégions ou régions forestières

<http://agriculture.gouv.fr/graines-et-plants-forestiers-conseils-dutilisation-des-provenances-et-varietes-forestieres>



➤ Une élaboration collective en 3 étapes:

- Lors d'un groupe de travail restreint associant les organismes de recherche et instituts techniques forestiers présents dans la région (Irstea, ONF, CRPF-IDF,...)
- Lors des réflexions conduites dans le groupe de travail « Sylviculture de demain » du PRFB, afin de réfléchir sur la révision de cet arrêté régional en présence d'acteurs de toute la filière
- Lors d'une consultation écrite durant l'été 2017

Le découpage administratif et écologique de la région

Pré-requis

- Un maximum de **cinq** essences objectif, avec un minimum de **20% de la surface du projet par essence** et une **surface totale en essences objectifs supérieure à 60%**
- Un maximum de **40 % de la surface en essences d'accompagnement et/ou de diversification**
- Le mélange ligne à ligne est autorisé
- Le mélange pied à pied n'est pas autorisé, exception faite des feuillus précieux

Modification des densités de plantation

- Plantation en plein: densités fixées dans l'IT avec une hausse de la densité minimale pour le **pin sylvestre à 1800 tiges / ha**
- Itinéraires d'enrichissement autorisés sous condition que les surfaces visées doivent être couvertes par un nombre de plants proportionnel à la densité minimale en plein à l'hectare



Principales modifications sur la liste des essences

- Une volonté claire de **diversification** afin d'accroître la résilience des peuplements régionaux
- Cas particulier du peuplier : les plantations monoclonales > 2ha sont déconseillées
- Ouverture à des **provenances plus méridionales** dans le cadre de l'adaptation au changement climatique

Essences ajoutées		Essences supprimées
Objectif	Accompagnement-diversification	
Mélèze hybride	Chêne de Hongrie	Aulne rouge
Robinier faux acacia	Chêne vert	Cèdre du Liban
	Erable sycomore	Hêtre austral
	Eucalyptus	Mélèze du Japon
	Mélèze d'Europe	Pin de macédoine
	Pin de salzmann	Pin parasol
	Pin à encens	Pin rigide
	Sapin de bornmuller	Poirier commun
	Séquoia sempervirens	Pommier commun
		Sapin de Vancouver

IV. Présentation du comité paritaire forestiers-chasseurs

Article L113-2 « Un comité composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs est rattaché à la commission. Il établit, en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage territorialement compétentes, le bilan des dégâts de gibier recensés au cours de l'année écoulée. Il adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres et après consultation des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage territorialement compétentes, un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvocynégétique dans les zones les plus affectées. »

Article D.113-13.- Le comité [...] est chargé d'élaborer le programme d'action permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvocynégétique, après évaluation des dégâts de gibier réalisée en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage [...].

IV. Présentation du comité paritaire forestiers-chasseurs

Composé paritairement de représentants:

- des propriétaires de la forêt privée et publique,
- des 6 fédérations départementales de chasse et de la fédération régionale,

Présidé conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional

Au maximum, vingt membres

Leur mandat est de cinq ans, renouvelable une fois



V. Points divers

V. 1. Présentation de la plateforme



Un outil numérique au service de votre forêt

Objectif: Encourager, faciliter la gestion forestière par:

- l'information des propriétaires
- la mise en relation propriétaire / professionnel
- la mise à disposition de services en ligne

Moyen : un site internet de services pour les propriétaires et les professionnels

- Une page d'accueil nationale
- Liens vers des guichets régionaux

Une action prioritaire :

- Programme national de la forêt et du bois
- Contrat d'objectif et de performance du CNPF



Construction du projet

❖ 2015

Après 3 ans de concertation, ouverture de

Bois d'Auvergne

❖ Février 2016

Choix de régions-pilotes en vue d'un déploiement national :
Normandie, Bourgogne Franche-Comté, Pays de la Loire

❖ Février 2017

Début du développement en régions-pilotes + Bretagne
→ Version en construction + test : accès restreint

❖ Mai 2017 : lancement à l'échelle nationale

❖ Décembre 2017 : ouverture du site au public



Le concept

Un site internet qui rassemble des outils numériques
= concept de “plate-forme”

- cartographie + base de données
- annuaire
- fourchette de prix des bois
- bourse foncière
- réglementation par outil interactif

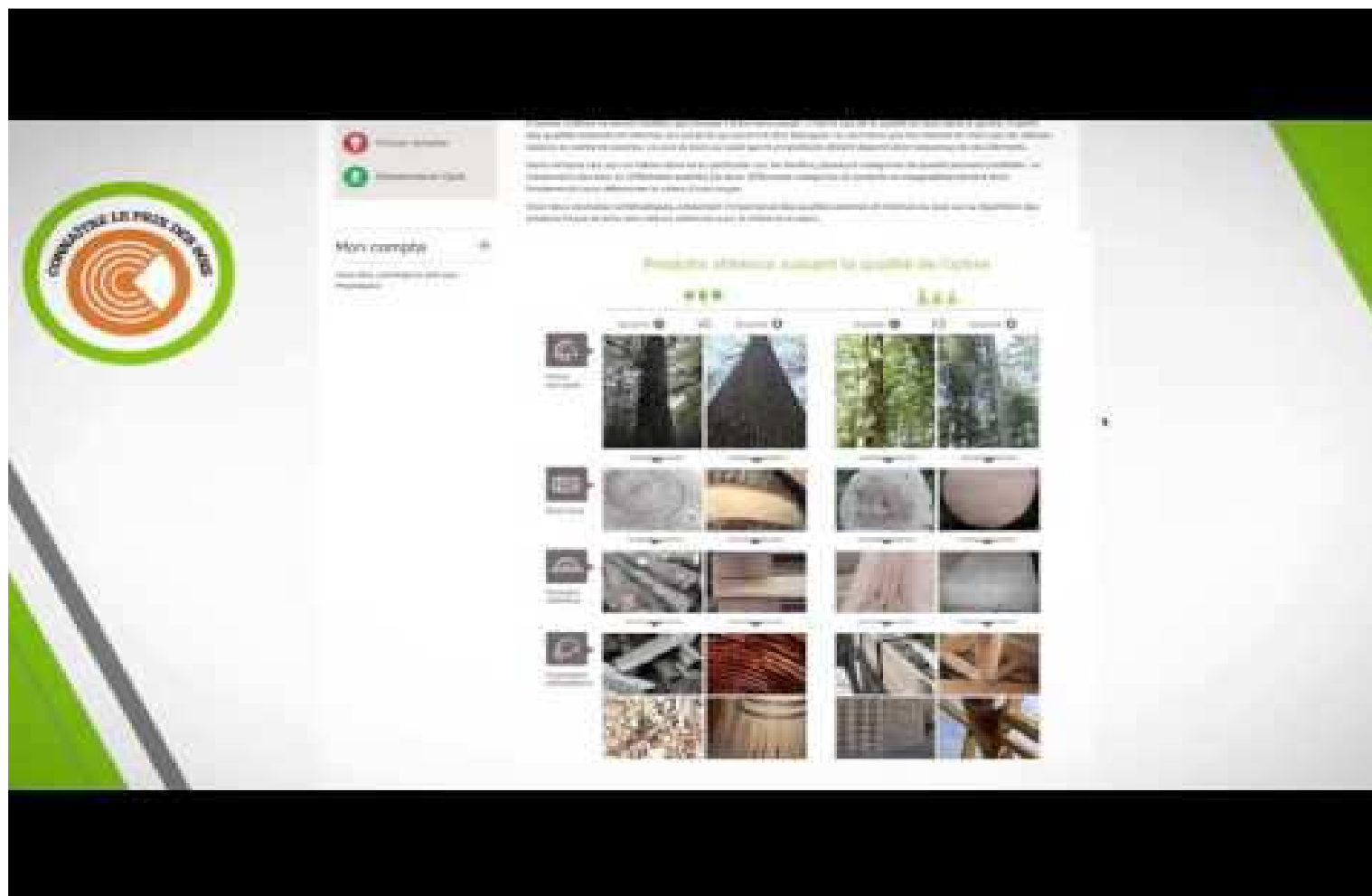
Cible prioritaire = les propriétaires forestiers de petites surfaces

Participation indispensable des professionnels (annuaire...)



Film de présentation

Bois d'Auvergne



Bilan Bois d'Auvergne

Statistiques de janvier à décembre 2016 :

- Comptes Propriétaires créés : 548
- Comptes Professionnels : 100 demandes dont 75 validées
(9% des plus importantes entreprises d'Auvergne)
- Bourse foncière : 188 offres de vente pour 442 parcelles
avec 312 demandes d'informations
=> 22 transactions concrétisées au 24/05/2017

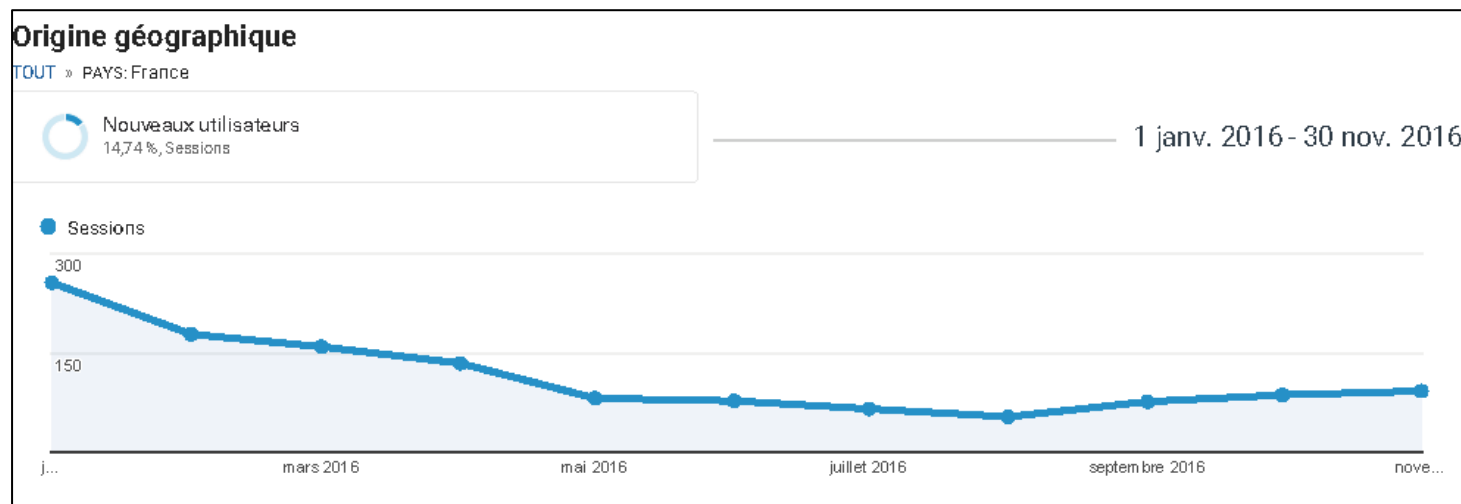


Bilan Bois d'Auvergne

Analyse des statistiques pour les utilisateurs France :

- 5 877 connexions (2 105 Auvergne)
- 1 257 utilisateurs (et 548 comptes créés)
- 16 pages vues / session
- Durée moyenne : 14'05"
- taux de rebond* de 16,28%

**Le taux de rebond est le pourcentage d'internautes qui sont entrés sur une page Web et qui ont quitté le site après, sans consulter d'autres pages*



Présentation de la plate forme



VOUS ÊTES
PROPRIÉTAIRE D'UN BOIS, D'UNE FORÊT

Situé à Vous souhaitez

FAITES **BOUGER** VOTRE **FORÊT**, DURABLEMENT



Découvrir vos bois



Connaître les prix des bois et les intervenants près de chez vous



Vendre et acheter de la forêt

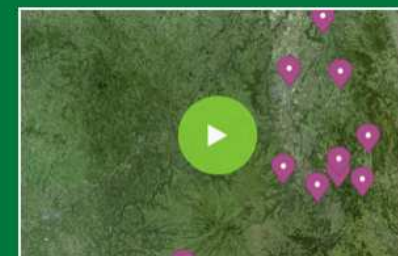


VOUS ÊTES
PROFESSIONNEL

Augmentez votre visibilité

Recevez des demandes de prestations

Simplifiez-vous la réglementation



CRÉER VOTRE COMPTE SANS ATTENDRE



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

<http://cnpf-foretbouge.int.sig.cloud.camptocamp.net/>

Quels sont les services ?

**Gérer sa forêt**

**Gérer ses chantiers**

**Trouver un professionnel**

**Connaître le prix des bois**

**Foncier forestier**

**Démarches en ligne**



PARCELLE
01

Gérer sa forêt

Élaboré pour les propriétaires forestiers et leurs gestionnaires, ce service permet de mieux appréhender la gestion forestière : localiser ses parcelles, décrire ses peuplements, connaître les opérations sylvicoles à réaliser, la réglementation... Le tout avec des outils d'aide à chaque étape.

 **ACCÉDER AU SERVICE**

« Gérer sa forêt »

→ *propriétaires*

Comprendre

les peuplements,
les itinéraires sylvicoles

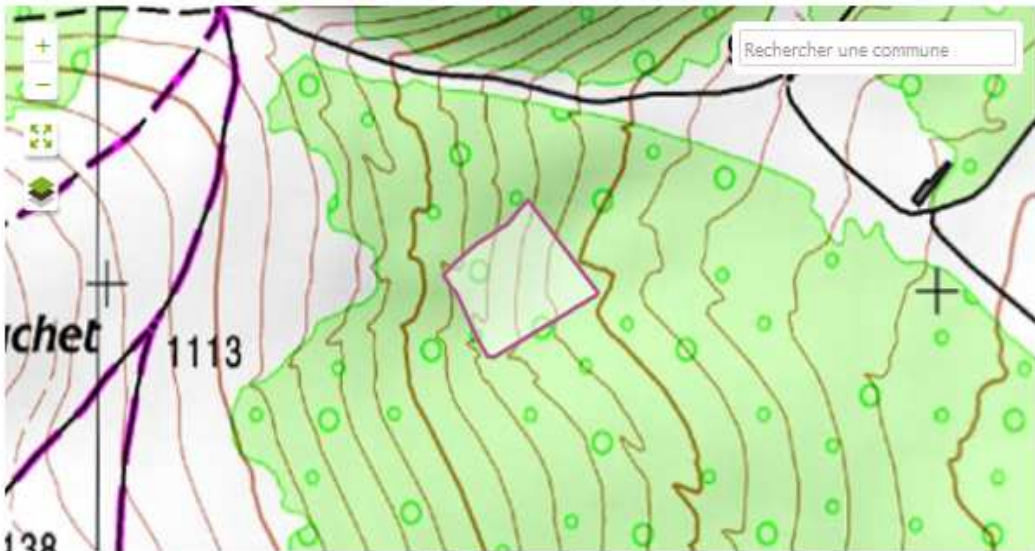
Cartographier

des parcelles,
des peuplements

Programmer

des interventions

Peuplement feuillu



Rechercher une commune :

MODIFIER LES INFORMATIONS

INFORMATIONS	INTERVENTIONS LIÉES
Propriété	demo crpf
Référence du peuplement	Parcelle 1
Surface polygone (en ha)	3.33
Type de peuplement	Futaie régulière
Age	120
Essence principale	Chêne pédonculé ou sessile



« Gérer ses chantiers »

Cartographier
ses chantiers

Échanger
des informations avec le client

Vérifier
la réglementation pour un chantier

Offre pour : coupepin



RÉPONDRE À LA DEMANDE

TRANSFORMER EN CHANTIER

Etat de la proposition

Projet non lu

Antenne concernée

Siège de Lempdes

INFORMATIONS SUR LA DEMANDE : COUPEPIN

Créée le

29 juin 2016

Propriétaire

Démo PROPRIÉTAIRE

DÉTAIL DE L'INTERVENTION : 2906

Prestation(s) souhaitée(s)

Abattage manuel

Essence(s)

Pin sylvestre

Parcelle(s) concernée(s)

ZH 0127 - Saint-Germain-l'Herm | ZH 0127 - Saint-Germain-l'Herm |
ZH 0127 - Saint-Germain-l'Herm

« Trouver un professionnel »

Connaître
les professionnels

Contact
une entreprise

Échanger
des informations

L'annuaire des professionnels

MA SÉLECTION (vide)



CRITÈRES DE RECHERCHE

Nom de l'entreprise

Commune

Département *

Commune d'intervention de l'entreprise.

Département d'intervention de l'entreprise.

Catégorie de métier

Activité principale

Activité détaillée



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

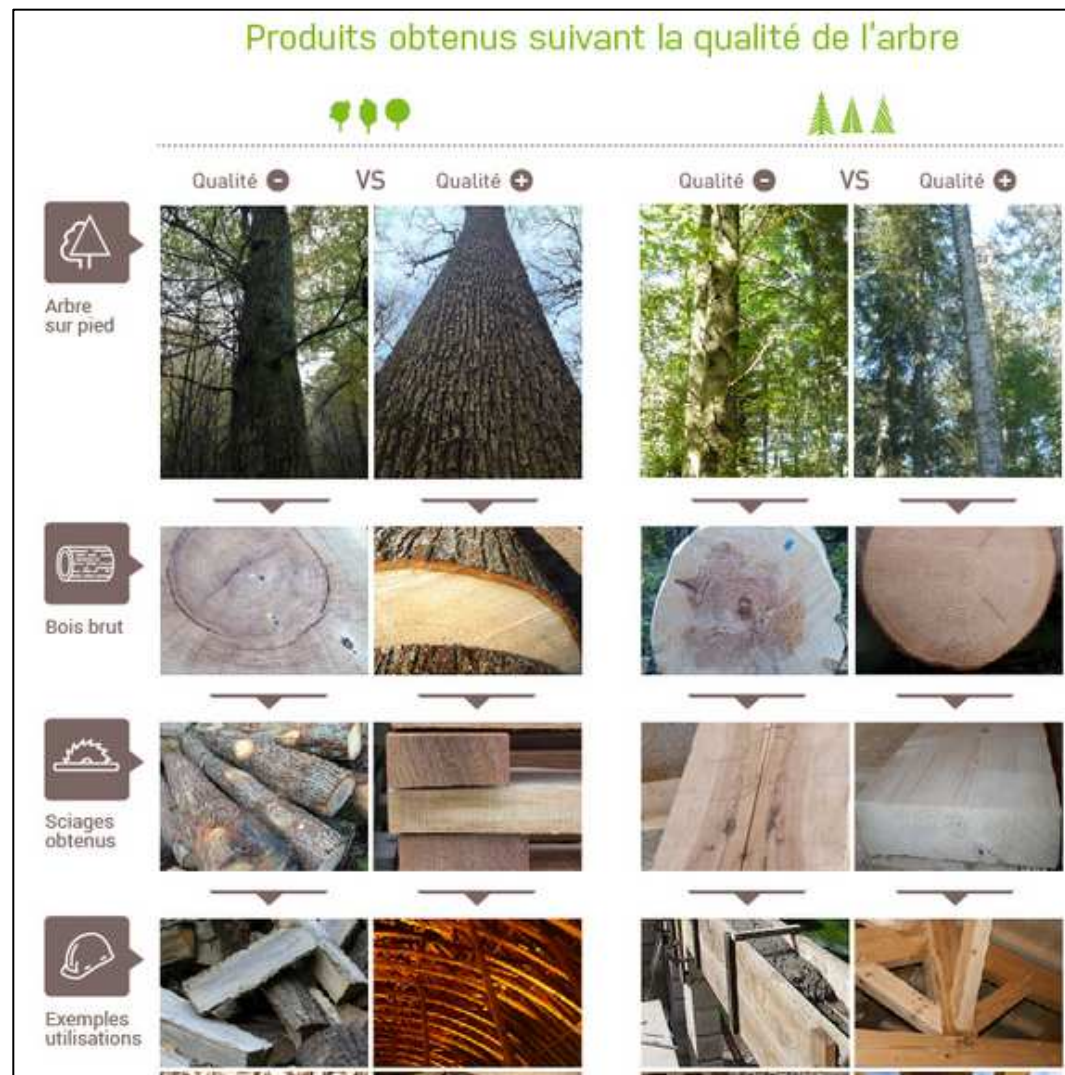
« Connaître le prix des bois »

Comprendre

comment s'établit le prix
du bois et de quoi il dépend
(qualité, accès, etc.)

Avoir des références

de prix régionaux
des bois et prestations



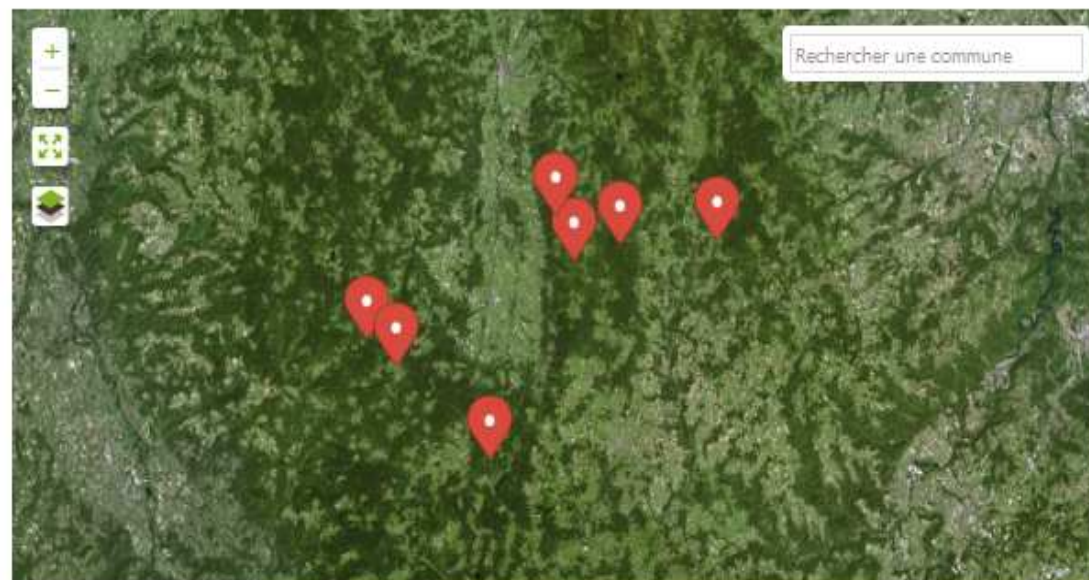
« Foncier forestier »

Consulter les offres
de vente ou d'échange

Contacter le vendeur

Poster une offre
pour être contacté

Consulter les offres de vente



▼ CRITÈRES DE RECHERCHE

Type d'offre

- Choisir -

Département

- Choisir -

Commune

Surface

- Choisir -

Type de peuplement

- Choisir -

Essence

- Choisir -

Référence de l'offre



« Démarches en ligne »

**Connaître les zonages
patrimoniaux** sur une zone

**Connaître les démarches
à réaliser pour une intervention**

1

Définir la zone d'intervention

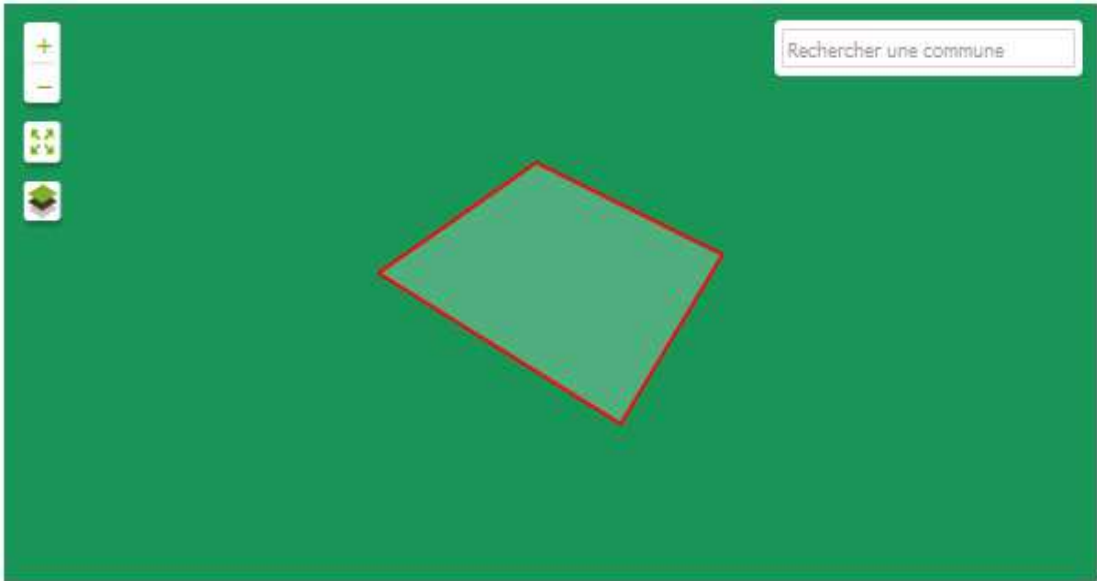
2

Vérifier la réglementation

3

Vérifier la conformité de la coupe

Rechercher une commune



LA ZONE D'INTERVENTION SÉLECTIONNÉE EST CONCERNÉE PAR LES ZONAGES SUIVANTS

• Informations diverses

Réserves naturelles nationales

ID_MNHN : FR3600105
NOM : undefined
URL : [undefined](#)

• Informations diverses

Site classé

ID_DIREN : SIT00023
Nom : Vallée_de_Chaudefour

Documents à remplir

[Réserves Naturelles Nationales](#)

[Coupes et travaux dans des Sites classés](#)

[Coupes et travaux dans un site Natura 2000](#)

[Zones Spéciales de Conservation](#)

Attention, d'autres zonages réglementaires non disponibles ici, peuvent s'appliquer à votre intervention :

Principales fonctionnalités du module “regroupement / GIEEF”

- Contact dans les deux sens entre le gérant et les propriétaires regroupés
- Bilan de l'activité du regroupement



Principales fonctionnalités du module “Mise en visibilité”

➤ **Appréciation d'un professionnel**

Recommanderiez vous cette entreprise à un ami pour la prestation «Coupe / Gestion / Travaux » ?

➤ **Création d'une carte des membres**

Visibilité des regroupements par les propriétaires voisins

➤ **Diffuser un chantier dans un rayon de 2 km**



L'organisation

Au niveau régional

Comité de suivi opérationnel = groupe de travail

DRAAF — Interprofession(s) — Syndicat(s) — CRPF

- gestion et rédaction des contenus du site

Comité de pilotage régional = assemblée élargie

acteurs de la filière selon contexte (mini-CRFB)

- avis sur les éléments régionaux *mais pas sur les outils eux-mêmes*
- propositions évolutions, financements, communication...

CRPF = administrateur général du site



L'organisation

Au niveau national

Porteurs du projet : MAA / CNPF

Comité opérationnel

MAA — FBF — Fransylva — CNPF

Grandes orientations du site

Validation des points clés



Comité national La Forêt bouge

Tous les acteurs de la filière : assemblée de discussion et d'expression (rôle consultatif)

Implication des partenaires (financement, communication, etc.)

V. 2. Point sur DURAMEN (mécénat environnemental)

- Présentation de l'association www.duramen.org
- Point sur le lancement d'une campagne de financement participatif



